

28 juin 2012

PROPOSITIONS D'ACTIONS pour les formations technologiques et professionnelles



**ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

Reconnue d'utilité publique

178, rue du Temple – 75003 PARIS

■ 01 42 74 00 64 – Courriel : afdetnationale@wanadoo.fr – Site Internet : <http://afdet.org>

Le développement des enseignements technologiques et professionnels est un grand enjeu pour notre pays.

Il faut tout à la fois affermir la formation professionnelle initiale, la consolider, la rendre accessible à l'ensemble des jeunes et l'articuler à une formation continue organisée tout au long de la vie.

Il faut mieux définir les orientations nationales et les inscrire également dans une perspective européenne et internationale. Il convient tout autant de donner les assises d'une gestion territoriale de proximité et d'un partenariat renforcé avec le monde de l'entreprise.

Il faut inscrire délibérément la dimension technologique dans une conception moderne de la culture et d'une éducation qui favorise la rigueur, le sens de l'effort et au plan de l'éthique, de la responsabilité individuelle et collective.

Il faut faire contribuer encore plus les enseignements technologiques et professionnels à l'égalité des chances, à la promotion sociale, à la réelle démocratisation du système éducatif.

Dans un contexte qui évolue, les enseignements technologiques et les formations professionnelles affrontent un triple défi :

- le défi économique et social d'une formation professionnelle accessible à tous et organisée tout au long de la vie ;**
- le défi des mutations institutionnelles et territoriales en vue d'une organisation et d'une gestion efficace au niveau régional et national s'inscrivant dans une perspective européenne ;**
- le défi culturel d'une meilleure reconnaissance dans le système éducatif et, plus largement, dans la société d'aujourd'hui.**

L'AFDET, par ses propositions, entend contribuer à les relever.

RELEVER LE DEFI ECONOMIQUE ET SOCIAL

I - ASSURER A TOUS UNE QUALIFICATION

Laisser sortir du système éducatif « des jeunes sans qualification », sans leur reconnaître le moindre acquis, contribue à les enfermer dans une logique d'échec et à renforcer leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

1- Résorber les sorties prématuées du collège

Le collège est le maillon où les premières ruptures scolaires apparaissent d'autant plus préoccupantes que, pour nombre d'élèves ayant rencontré des difficultés dans leur cursus, il constitue la fin de la scolarité obligatoire.

Mettre en place des dispositifs associant collège et monde extérieur pour les élèves en situation de rupture

Cet objectif oblige à une veille permanente pour identifier et analyser le plus tôt possible les difficultés rencontrées par certains jeunes et s'interroger sur leurs causes ; il s'agit de trouver et de mettre en pratique, sans les différer, les solutions adaptées. Pour nombre d'élèves, les difficultés sociales viennent renforcer les difficultés scolaires, obligeant à imaginer des solutions dépassant le cadre scolaire traditionnel.

Ces élèves ont besoin pour élaborer leur projet personnel et asseoir leur formation de dispositifs spécifiques associant les apports du collège et des apports extérieurs (monde de l'entreprise, centres de formation professionnelle, monde associatif).

Assurer l'accueil en formation de tous les jeunes à l'issue du collège

Selon son projet, ses motivations, ses aptitudes, tout jeune doit se voir offrir une solution de formation à la sortie du collège.

Les jeunes qui sortent sans qualification du collège doivent pouvoir trouver un accueil dans le système de formation professionnelle et bénéficier d'un accès en lycée professionnel, en apprentissage ou dans des programmes adaptés.

Il faut offrir aux élèves issus des dispositifs SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et EREA (Etablissement régional d'enseignement adapté) des parcours individualisés d'accès à la qualification professionnelle.

Proposer des ateliers d'insertion associés éventuellement à des lieux de vie à des jeunes en rupture scolaire et sociale

Un certain nombre de jeunes est actuellement orienté d'une manière inappropriée vers des lycées professionnels ou des CFA. Leur affectation actuelle s'inscrit en effet dans une logique d'éviction du système et d'accueil à des fins strictement sociales. Elle ne répond pas, en fait, à une appétence de ces jeunes pour le suivi d'un cursus scolaire et pour la préparation à un métier. Elle contribue à la dégradation de l'image de la formation professionnelle et à une perte d'efficacité de l'enseignement pour l'ensemble des jeunes engagés dans la voie professionnelle. Elle concerne généralement des jeunes en rejet de l'école dans son fonctionnement habituel et souvent en rupture avec les normes de la vie sociale.

Dans ces conditions il est proposé que des structures d'accueil du type « atelier d'insertion » en rupture avec une approche traditionnelle de formation, offrant un cadre de vie complet, soient créées pour accueillir cette minorité d'élèves. C'est à ce prix que ces jeunes pourront se réinsérer socialement et professionnellement.

2 - Réduire les échecs au sein du système de formation professionnelle

Par un assouplissement des parcours de formation

Certains jeunes engagés dans une formation professionnelle abandonnent avant la fin du cursus et donc avant toute certification, compromettant ainsi leur insertion par l'absence d'une qualification reconnue. Les raisons de ces abandons méritent d'être analysées pour les aider à revenir dans un cursus de formation mieux adapté à leur demande ou à leur situation personnelle.

Par une reconnaissance dans un portfolio, des acquis de la formation interrompue

De plus, le jeune ayant interrompu sa formation professionnelle avant la certification n'a aucune reconnaissance de ses acquis. Or l'équipe pédagogique, les tuteurs d'entreprises disposent d'éléments d'appréciation qui pourraient être consignés dans un portfolio dont le contenu s'enrichirait au fur et à mesure du parcours du jeune : compétences développées incluant les expériences de vie des jeunes, certifications acquises...

II - ELEVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Il est urgent de relancer une dynamique de développement des formations technologiques et professionnelles.

Les formations technologiques, socle essentiel des formations professionnelles supérieures viennent de connaître une rénovation profonde. Il convient de l'accompagner par une action de formation continue des enseignants et une animation. Il est nécessaire d'analyser dès maintenant les premiers effets sur les flux de jeunes entrant dans ces formations et sur leur réussite.

La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans mérite une évaluation qualitative et quantitative : compétences acquises, abandons éventuels, rôle de la certification intermédiaire, accès des bacheliers aux sections de techniciens supérieurs....

De même devrait être examinée la répartition des flux entre les sections préparatoires au bac pro et celles conduisant au CAP.

Il est indispensable d'évaluer dans les classes, l'évolution des approches pédagogiques (contenus, méthodes...) induites par les rénovations des voies technologiques et professionnelles.

III- OFFRIR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE

1 - S'appuyer sur une alternance de qualité dans toutes les voies de formation

Les différentes formules d'alternance qu'elle soit sous statut scolaire, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation faisant varier les temps passés en entreprise et en centre de formation, constituent un gage de capacité du système à s'adapter aux aptitudes et aux besoins des publics. Partant de cela, la complémentarité pédagogique doit être construite en respectant cette diversité car elle est déterminante pour la qualité de la formation.

2- Mieux former les professeurs aux réalités professionnelles

La qualité des formations professionnelles dispensées repose sur les compétences des personnels enseignants et en particulier sur la connaissance qu'ils ont du monde du travail, de son organisation, des métiers.

L'AFDET affirme :

- l'obligation de stage en entreprise pour tous les professeurs de lycée professionnel, des enseignements professionnels comme des disciplines d'enseignement général,
- la nécessité, pour les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels, de connaître les métiers ou les champs professionnels auxquels ils préparent les élèves par des stages.

Elle souhaite que l'intégration de ces dispositions dans le cursus de formation des maîtres fasse l'objet d'une réflexion approfondie.

Au-delà de la formation initiale des enseignants, les évolutions technologiques et l'évolution des contextes de travail nécessitent le maintien d'une relation permanente des enseignants avec le monde économique. Dans cet esprit, il est fondamental :

- d'organiser des stages de longue durée en entreprises pour les chefs de travaux, les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels et renouveler cette immersion régulièrement au cours de la carrière pour laquelle, ils seraient pris en compte ;
- de recourir davantage à l'utilisation de personnels provenant des entreprises en tant que professeurs associés dans le cadre ou non d'échanges entre professeurs et professionnels.

3- Assurer le contrôle qualité

Les corps d'inspection territoriaux doivent intégrer dans leurs missions tous les modes de formation professionnelle, dans toutes les structures de formation initiale (lycées, CFA) ou continue (GRETA).

Le contrôle de qualité implique un suivi régulier et une animation constante. Les corps d'inspection y pourvoient en lycée professionnel et technologique. Sous l'égide des services académiques d'inspection de l'apprentissage, ils assurent le contrôle pédagogique de l'apprentissage. Cette mission mérite d'être réaffirmée.

Une mobilisation plus grande des inspecteurs serait néanmoins nécessaire pour parvenir à un contrôle réel de l'organisation pédagogique de la formation en entreprise que le jeune soit sous statut de lycéen, d'étudiant ou d'apprenti.

IV - DEVELOPPER LA CAPACITE A ENTREPRENDRE

La place de l'économie française sur le marché européen et mondial passe par la capacité des entreprises à innover, à s'adapter aux évolutions technologiques, économiques et à créer de nouveaux produits ou services et au delà à créer des entreprises.

Le système éducatif doit donc rendre les jeunes plus entreprenants, désireux et capables de développer des projets.

De nombreux secteurs professionnels, dans l'artisanat en particulier, souffrent d'un manque évident de repreneurs ou de créateurs d'entreprises.

Si de telles ambitions ne peuvent pas toujours être réalisées dès la sortie des jeunes en formation, les compétences qu'elles nécessitent devraient être développées tout au long de la scolarité et faire partie intégrante du projet de vie professionnelle.

1 - Développer l'esprit d'initiative et l'envie d'agir tout au long de la scolarité

Le système éducatif doit évoluer dans ses pratiques pédagogiques et reconnaître davantage, le rôle formateur du concret, de l'apprentissage par l'expérience scientifique, professionnelle et humaine ; il doit cultiver l'imagination, développer la curiosité.

Une pédagogie de l'action doit être privilégiée à tous les niveaux depuis l'école primaire et dans tous les types de formation.

2 - Valoriser les démarches de projet dans un contexte professionnel

Les démarches de projet, les travaux en atelier développés à différents niveaux constituent des outils intéressants d'exercices de recherche, de découverte, d'apprentissages partagés, d'action et de réflexion, de prise en compte des contraintes... Il convient de développer ces pratiques et de les généraliser à tout type de formation professionnelle.

3 - Accompagner l'esprit d'entreprendre dans les formations professionnelles

Des modules de gestion d'entreprise, d'aide à la création devraient intéresser de manière plus générale tous les champs d'activités couverts par les petites et moyennes entreprises où se trouvent des gisements d'emplois importants (artisanat, secteur industriel, services...).

4 - Favoriser les partages d'expériences

Dans le cadre des formations professionnelles, le mixage de publics jeunes et adultes peut donner lieu à des échanges d'expériences incitatives. L'alternance entre formation et emploi prend tout son sens pour permettre une remise en question permanente et la maturation d'un projet personnel évoluant vers davantage d'initiative professionnelle.

La mise en place de plates-formes technologiques dans les établissements de formation tout en renforçant la coopération technologique entre les structures de formation et les entreprises, crée un lieu d'initiation à la recherche et au développement pour les élèves et les étudiants. Ces plates-formes pourraient être utiles pour la formation des professeurs d'enseignement technologiques et professionnels.

V- PROMOUVOIR LA REACTIVITE ET L'ADAPTABILITE DU SYSTEME

La capacité du système de formation à répondre aux évolutions économiques et sociales détermine sa crédibilité.

Il est proposé de :

1- Trouver des solutions différencierées aux spécificités professionnelles

La durée des formations initiales, leur organisation sont conçues de façon monolithique, quel que soit le secteur d'activité et la qualification visée. Des réponses plus adaptées aux logiques sectorielles doivent être trouvées en ce qui concerne les durées de formation et les poids respectifs des disciplines enseignées.

L'introduction d'une certaine souplesse (allongement ou réduction de la durée de formation selon le cursus antérieur, dispense d'une partie de la formation et éventuellement d'épreuves...) n'est pratiquement pas utilisée en formation initiale en raison de la désorganisation apparente qu'elle entraîne pour gérer les groupes d'élèves ou d'étudiants. La présence de modules d'approfondissements sectoriels permettrait de mieux répondre aux goûts des élèves et aux besoins de l'économie locale.

La formation continue présente une meilleure capacité d'adaptation.

2- Opérer plus clairement la distinction entre les diverses sortes de formations courtes complémentaires

Il convient de distinguer d'une part les formations en réponse à un besoin local (formations complémentaires d'initiative locale), formations qualifiantes mais non diplômantes, dont la pérennité est davantage liée aux moyens donnés à l'établissement qu'à leur intérêt professionnel, et d'autre part les formations liées à un besoin structurel de spécialisation telles que les mentions complémentaires qui ont le statut d'un diplôme accessible par tous les modes y compris en VAE.

3 - Mettre en place un système de formation accélérée pour apporter des réponses rapides à une attente urgente d'une profession

Des modules de formations spécifiques doivent pouvoir se greffer sur des cursus antérieurs plus larges ou sur des expériences professionnelles adaptées. Ces formations devraient pouvoir déboucher sur un diplôme ou un titre professionnel existant sous réserve que la réglementation de l'examen ne fige plus les conditions d'accès à la certification.

RELEVER LE DEFI DES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES ET TERRITORIALES

I - ORGANISER LA COHERENCE DES VOIES DE FORMATION

Le système français de formation professionnelle se caractérise par la coexistence de différentes voies qui se distinguent par le statut du jeune, scolaire ou sous contrat de travail (apprentissage, contrat de professionnalisation). Une plus grande cohérence doit être donnée au système.

1 - Organiser la complémentarité des dispositifs de formation

La formation professionnelle combine, aujourd’hui, des enseignements généraux modernisés et des enseignements techniques constamment actualisés, théoriques et pratiques. Elle fait intervenir, désormais, dans toutes les voies, certes à des degrés divers et sous des statuts différents, l’école et l’entreprise.

La pluralité des voies est une exigence fondamentale, car elle répond à une demande diversifiée de publics différents. Le réalisme conduit d’ailleurs à considérer qu’aucune voie ne peut se substituer à une autre, étant donnée l’ampleur des effectifs en cause et les disparités régionales. L’efficacité pédagogique commande de préserver des solutions alternatives pour offrir, à chaque jeune, le type de formation qui lui convienne le mieux.

C’est donc la complémentarité des voies qu’il faut organiser, fondée sur la nature des diplômes préparés, les profils et les projets des jeunes, les ressources quantitatives et qualitatives d’accueil en entreprise ainsi que les compétences des formateurs. La complémentarité n’est pas, cependant, l’étanchéité. Pour l’avenir, ne devrait-on pas faciliter des aménagements de parcours du jeune qui puissent combiner dans le temps, par exemple, statut scolaire et apprentissage ? Cette complémentarité des statuts pourrait trouver naturellement sa place au sein des lycées des métiers, à condition, bien sûr, de lever certains freins au développement de l’apprentissage public, ceux relatifs, en particulier, à l’utilisation des enseignants titulaires et à la définition de leur service.

En matière de formation professionnelle, il faut se garder de tout discours unidimensionnel, privilégiant, selon les politiques ministérielles ou régionales du moment, une voie plutôt qu’une autre, en vertu de ses avantages comparatifs supposés en matière de qualité de formation ou d’insertion ou de poursuite de carrières ou d’études. Sur quelles bases, pourrait-on, d’ailleurs, établir une telle supériorité, tant est grande l’hétérogénéité entre les jeunes, selon les niveaux de formation et les activités professionnelles ? C’est en éliminant préjugés et fausses représentations qu’une orientation éclairée pourra s’effectuer entre la voie scolaire et l’apprentissage.

2 - Créer un statut spécifique pour les scolaires en formation professionnelle afin d’harmoniser le statut des jeunes.

Actuellement, selon le mode d’entrée qui a été le sien dans la formation professionnelle initiale, un jeune peut avoir trois statuts juridiques différents : le statut scolaire, le statut d’apprenti, le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ces deux derniers statuts placent le jeune en formation dans une relation contractuelle avec l'un de ceux qui concourent à sa formation, en l'occurrence une entreprise. Au regard de ses droits, notamment ceux liés à une formation et à une rémunération, le jeune a des obligations bien identifiées et dont le non-respect, peut entraîner logiquement la résiliation du contrat.

A contrario, le jeune suivant dans un lycée une formation professionnelle comportant des périodes de formation en entreprise, est soumis au statut général du lycéen. Un déséquilibre existe avec le statut de l'apprenti et du stagiaire tant sur le plan pécuniaire que sur celui de l'engagement et de la responsabilité des trois parties en présence (le jeune, l'établissement scolaire, l'entreprise).

En conséquence, il faut créer un statut spécifique ouvert à tout jeune scolarisé en formation professionnelle dès lors que cette formation comporte une part significative de formation en entreprise (par exemple 1/4 ou 1/3 du temps de formation).

Ce statut aurait pour effet de :

- Sortir le jeune en formation professionnelle alternée dans un lycée du statut scolaire classique du lycéen, tant en ce qui concerne l'adaptation de la vie scolaire que l'amélioration de la couverture juridique, sociale et financière (nécessité de déplacements, réalisation de missions hors de l'établissement pendant le temps scolaire).
- Fixer de façon contractuelle les obligations réciproques du lycéen et des partenaires dispensateurs de la formation, le lycée et la ou les entreprises (par voie d'avenant concernant ces dernières).
- Obtenir le versement d'une gratification non fiscalisable aux jeunes qui doivent participer aux actes de production de façon significative.
- Responsabiliser davantage le jeune en formation pendant le temps passé en milieu scolaire.
- Valoriser le jeune en formation professionnelle « scolaire » par rapport aux autres lycéens en affichant sa différence assortie d'éléments positifs.

II- MIEUX ORGANISER LA TERRITORIALITE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET LE PILOTAGE DU SYSTEME

Une plus grande efficacité de l'action publique implique une gestion territoriale de la formation professionnelle.

1- Créer au niveau local une structure fédératrice : les pôles territoriaux de la formation professionnelle

La construction du maillage territorial s'effectue avec les échelons infra- régionaux au niveau des pays, des villes, des bassins d'emploi. Il apparaît, cependant, à l'AFDET, qu'une offre cohérente de formation technologique et professionnelle, sur une zone géographique donnée, implique la mise en place de cadres fédérateurs associant les différents établissements de formation (lycées, CFA) et les milieux professionnels : les pôles territoriaux de la formation professionnelle. De telles instances de concertation et de proposition seraient animées par des conseils d'orientation comprenant des représentants des différents partenaires. Ces pôles faciliteraient les synergies, l'optimisation des moyens matériels et la mutualisation des ressources. Ils favoriseraient les échanges pour la création des sections ou des formations d'initiative locale ainsi que pour des actions communes en matière d'orientation. Ils aideraient à une meilleure coordination des périodes de formation en entreprise et des places en apprentissage. Ils permettraient d'impulser le développement des stages en entreprise pour les enseignants et la formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage.

2- Assurer un pilotage interinstitutionnel de la formation professionnelle

2.1 Confirmer les prérogatives de l'Etat et organiser une bonne gouvernance d'ensemble avec les régions et les branches.

L'Etat est le garant de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire, du dynamisme économique et de la cohésion sociale.

Il définit les diplômes nationaux en concertation avec les milieux professionnels. L'Etat attribue des moyens, notamment en professeurs pour la voie scolaire.

Cependant, l'Etat n'est pas un acteur monolithique. Une coordination interne des différents ministères, éducation nationale, travail, agriculture, santé, etc. est toujours un chantier à approfondir. De plus, il n'est pas le seul acteur puisqu'il partage ses responsabilités avec les régions et les branches. C'est donc bien un espace interinstitutionnel qu'il faut faire vivre dans une recherche d'efficacité et de synergie. L'AFDET souhaite une bonne gouvernance de la formation professionnelle des jeunes par la mise en place d'un pilotage clairement défini.

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) dans le cadre redéfini de ses missions doit y contribuer.

2.2 Garantir la lisibilité et resserrer l'offre de certification.

La commission nationale de la certification professionnelle a pour charge de répertorier et de positionner sur une nomenclature de niveaux de formation l'ensemble des certifications, qu'elles émanent de l'Etat ou des branches avec les CQP. Celles-ci sont très nombreuses. Ce n'est pas raisonnable et nuit à la crédibilité du système. Au-delà d'une inscription sur un répertoire, il y aurait lieu d'organiser une offre cohérente des diplômes, titres et certificats. Ce serait, assurément, une mission utile et urgente pour les ministères concernés et les partenaires sociaux. Cette question paraît d'autant plus importante, aujourd'hui, dans le contexte d'existence d'un cadre européen des qualifications pour établir une plus grande transparence, dans ce domaine, au sein de l'Union européenne. Pour le moins, ceci exige une lisibilité réelle dans notre propre pays.

RELEVER LE DEFI CULTUREL

I - RECONNAITRE LA TECHNOLOGIE COMME VECTEUR DE CULTURE AU COLLEGE

Le système éducatif devrait mieux reconnaître les apports de la technologie dans la formation générale des élèves, au sein du socle commun des connaissances.

Une action résolue est nécessaire pour consolider cet enseignement et lui donner son assise. Il convient de relancer une animation de grande ampleur et de longue durée au profit des professeurs de technologie par des actions de formation et un suivi des corps d'inspection.

Il faudrait associer dans l'enseignement de la technologie au collège, à la dimension industrielle, la dimension économique et environnementale et la connaissance du monde du travail.

II - MIEUX INSÉRER L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

L'organisation du second cycle des lycées reste marquée par la hiérarchisation des séries, au détriment de la voie technologique et professionnelle.

La voie générale est considérée, le plus souvent, comme la seule véritablement culturelle et capable de permettre l'accès à une position sociale enviable.

Les titulaires du baccalauréat technologique ont pourtant pour vocation la poursuite d'études. Mais celle-ci n'est satisfaisante que vers les sections préparatoires aux BTS avec cependant certaines exceptions. Elle l'est beaucoup moins vers les Instituts universitaires de technologie. Les échecs en première année d'université sont nombreux et l'accès aux grandes écoles très limité.

Par ailleurs, l'accueil des bacheliers professionnels est mal maîtrisé dans les enseignements supérieurs, y compris les sections de BTS.

Les raisons de cette situation sont d'ordre culturel mais aussi structurel. En fait, le post-baccalauréat est encore organisé pour l'essentiel dans le prolongement de la voie générale des lycées et non point des études technologiques et professionnelles.

Pour lever cet obstacle culturel qui empêche toute orientation positive, il convient de :

1 - Construire une véritable articulation entre la filière technologique et les différentes voies du supérieur

Mener une action d'incitation d'accueil dans les Instituts universitaires technologiques (IUT).

Elle devrait s'exercer, du moins dans ceux d'entre eux qui ne pratiquent pas une ouverture réelle aux bacheliers technologiques.

Poursuivre le développement des classes préparatoires s'appuyant sur des enseignements technologiques.

Il serait utile à cet effet :

- de continuer à agir fortement sur les représentations des élèves, parents et professeurs, pour lesquels la perspective d'entrer dans une grande école apparaît peu réaliste. Il faut montrer les succès possibles
- de mieux informer les élèves sur la diversité des débouchés de ces classes.
- de poursuivre l'aménagement des concours.
- d'octroyer des bourses aux élèves des milieux défavorisés afin de lever l'obstacle financier que représentent les études dans certaines écoles, de commerce notamment ;
- de généraliser la couverture géographique des classes préparatoires.

2 - Construire une meilleure articulation entre les voies professionnelles secondaire et supérieure : organiser un accès réaliste des bacheliers professionnels en classe de Techniciens Supérieurs (TS)

L'accès à des classes de TS à l'issue d'un Bac Professionnel (bac-Pro) suppose une adaptation qui dépasse, là aussi, un simple allongement du temps de formation ou une modulation des horaires ou encore une baisse du niveau d'exigence conduisant à terme à une dévalorisation des BTS.

III - AMELIORER L'EFFICACITE DU SYSTEME D'ORIENTATION

L'éducation à l'orientation est une ambition qui commence à se concrétiser mais n'est pas encore une pratique généralisée et efficace.

La méconnaissance vécue des formations professionnelles de la part de la majorité des décideurs du système éducatif et des enseignants, l'image floue voire erronée de nombreux métiers dans la population, la survalorisation du travail à connotation intellectuelle, tout cela pèse lourdement sur les mentalités.

Des initiatives, qui, pour certaines, sont déjà actuelles ou amorcées, doivent être encouragées et amplifiées pour modifier la logique profonde de l'orientation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui.

1 - Faire réussir le Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) et l'option de découverte professionnelle.

Le processus d'orientation est assurément complexe. L'éducation à l'orientation implique toutes les disciplines. Elle est plus qu'une affaire de connaissances, elle est aussi une prise de conscience, une prise de recul sur le monde extérieur et sur soi-même. Elle participe ainsi à la formation humaine de l'élève et à une meilleure compréhension du monde d'aujourd'hui. D'où l'importance qui s'attache à une mise en œuvre réussie.

Impliquer le milieu économique est essentiel.

Son rôle est déterminant. On ne découvre pas les métiers et les activités professionnelles, sans le concours des branches et des entreprises. Dans ce cadre, les conseillers de l'enseignement technologiques sont un recours précieux.

Former les équipes éducatives est indispensable.

Un plan de formation des maîtres, sur plusieurs années, s'impose tant en formation initiale que continue des enseignants. Cette formation implique un cadrage préalable des messages à transmettre.

2 - Orienter autrement vers la voie professionnelle à la sortie du collège

L'orientation vers le lycée professionnel ou l'apprentissage à la sortie du collège est encore souvent vécue par les jeunes comme un processus subi, voire une sanction.

- **Revaloriser l'image de la voie professionnelle**
 - Remettre en cause la hiérarchisation des voies de formation.
 - Donner à la voie professionnelle des possibilités réelles de poursuite d'études pour ceux qui ont des chances normales de réussite et souhaitent les exploiter
 - Donner à la voie professionnelle un sens dans une optique de formation tout au long de la vie.
 - Ne pas faire jouer aux établissements de formation professionnelle le rôle de structure d'accueil quasi exclusive des élèves en voie de marginalisation sociale et de rejet du système éducatif mais créer au contraire une hétérogénéité positive par un accueil plus diversifié.
 - Reconnaître la valeur des diplômes professionnels par leur valorisation dans les concours de recrutement mis en place par la fonction publique d'Etat et territoriale.
- **Modifier les représentations grâce au recours à la télévision grand public**

Seule une opération grand public inscrite dans la durée nous semble pouvoir aboutir à une double prise de conscience, celle de la nécessité d'avoir un regard permanent sur les activités professionnelles contemporaines et la découverte de leurs singularités. Les émissions TV très brèves diffusées autour du 20 heures, telles celles qui font découvrir un type d'habitat, un sport, un tournage, pourraient jouer ce rôle tant auprès des jeunes que de ceux qui sont en contact avec eux.

3 – Présenter autrement la voie technologique à la sortie du collège

Mettre fin à la hiérarchisation entre la voie générale et la voie technologique au sein du lycée d'enseignement général et technologique.

S'assurer que les enseignements d'exploration de seconde jouent leur rôle

Informer sur la diversité des voies technologiques, sur leurs poursuites d'études et leurs débouchés.

4 - Accompagner la construction du projet personnel au lycée et à l'université

L'élaboration du projet personnel ne s'arrête pas à la sortie du collège.

Elle doit se poursuivre et être accompagnée au cours des études ultérieures, que le jeune soit déjà engagé dans un cursus professionnel ou qu'il continue dans une voie générale ou technologique.

Il convient de :

- accompagner le jeune en cursus professionnel et poursuivre son information sur les débouchés, les possibilités de poursuite d'études en formation initiale ou continue.
- rendre effective une orientation active au lycée d'enseignement général et technologique et à l'université
